



**Insécurité ; quels sont les défis à relever pour un renforcement de la sécurité des zones d'activité/industrielles ?**

Depuis quelques temps, la région est prise pour cible par des cambrioleurs qui n'hésitent pas à utiliser les grands moyens pour pénétrer dans des bâtiments, en particulier, industriels.

Face à ces brigands, qui ne reculent devant rien ou presque, ne serait-il pas temps de prévoir des mesures de sécurité adaptées aux circonstances. Nous pensons en particulier à des obstacles physiques, genre barrières ou talus végétalisés, voire à des caméras de surveillance.

S'il est difficile d'équiper les zones d'activité « a posteriori », il n'en est sans doute pas de même pour les futures zones qui devraient intégrer d'emblée des mesures de sécurité passives en fonction du genre d'entreprises qui seraient accueillies dans ces zones.

En effet, toutes les entreprises ne requièrent pas le même niveau de sécurisation, par exemple entre une entreprise de menuiserie ou de mécanique et les entreprises qui travaillent les métaux précieux.

Investir pour sécuriser les zones industrielles. Certes, ces équipements vont renchérir les investissements élémentaires, mais ils constitueront aussi un avantage concurrentiel pour certains investisseurs qui n'hésiteront pas à déboursier quelques dizaines de francs supplémentaires par m2, sachant que ces mesures sont de nature à dissuader les agresseurs potentiels.

**Nous demandons au Gouvernement d'étudier la possibilité de fixer, dans les plans d'aménagement communaux ou intercommunaux, des exigences en matière de mesures physiques de sécurité lors de l'équipement de base de zones d'activité industrielles.**

Le 25 mars 2015

Pour le Groupe PDC-JDC  
Maurice Jobin

*[Handwritten signatures and initials of various members of the PDC-JDC group, including names like R. Amund, AB, Finoly, M-Fr. Chenet, and others.]*